

## REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.10/10

### Amendes à la Danse sur la Doux

M. Stève Farine, PLR

Le Conseil communal rappelle l'existence des nombreux parkings, hormis la place de l'Etang, qui sont proches de la Vieille Ville, à savoir Place-Monsieur, Gros-Pré-Monsieur, la Blancherie, place de la Foire, parc cantonal à la route de Bâle, parc de la Brasserie, parc de la Jardinerie, parc Losinger. A cela s'ajoutent de nombreuses places de parc dans les différentes rues. L'Exécutif répond comme suit aux questions posées :

- Lors de manifestations, les possibilités de parquer sont indiquées à travers la ville et les services communaux procèdent à la mise en place de la signalisation adéquate.

S'agissant de la place de l'Etang, celle-ci est clairement délimitée par des cases de stationnement que les automobilistes sont tenus de respecter. En l'occurrence, cela n'a pas été le cas lors de la dernière Danse sur la Doux. C'est la raison pour laquelle l'intervention de la Police locale a été requise par deux automobilistes, réglementairement parqués, et qui ne parvenaient pas à quitter la place en question, en raison de parcs sauvages.

- La Police locale fait preuve d'ouverture d'esprit lors de manifestations d'importance sur territoire communale. Toutefois, sa tâche est de veiller à la sécurité générale, raison pour laquelle des interventions sont parfois nécessaires.
- En plus de la signalisation sur la voie publique, les organisateurs procèdent, en collaboration avec la Municipalité, à une large information au sujet des possibilités de parcs et modifications de circulation.

A cela s'ajoute une large publicité en faveur du petit train reliant, notamment à l'occasion de la Danse sur la Doux, le quartier de la Gare à la Vieille Ville, navette qui circule via les parkings de la Ville.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 13 septembre 2010